

République Française

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES**

Département du CANTAL

SÉANCE du 14 avril 2023

N° 26.1 / 2023

Annule et remplace la délibération reçue par les services de la Préfecture le 28 avril 2023

Conseillers en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil  
Présents : 12 municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance  
Pouvoir(s) : 3 ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la  
Absent(s) excusé(s) : 3 présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.  
Votants : 15  
Présents : M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire. Mme Béatrice ANTONY, M. Paul CHALVET, Mme Martine BERTRAND, M. Jean-Paul BERTHET, adjoints. M. Alain ANDRIEUX, Mme Bernadette ANTONY, Mme Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE, Mme Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, M. Guillaume CASTEL, M. Daniel MALLET et M. Romain MALLET, conseillers municipaux.  
Absents excusés : Mme Bernadette ALBARET, Mme Angélique GERBERT et M. Matthieu VILLENEUVE, conseillers municipaux.  
Pouvoir : Bernadette ALBARET donne pouvoir à Béatrice ANTONY.  
Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET.  
Matthieu VILLENEUVE donne pouvoir à Guillaume CASTEL.  
Secrétaire de séance : Alain ANDRIEUX.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 25.05.2023 et que la convocation avait été faite le 7 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 25.05.2023

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DÉPRESSAGE – FORÊT DE SALCRUS**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de programmer des travaux de dépressage en forêt sectionale de Salcrus (parcelle 7.U) proposés par les services de l'ONF pour l'année 2023.

Le montant de ces travaux est estimé à 4.187,50 € HT et peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de dépressage sur la parcelle 7.U de la section de Salcrus pour un montant de 4.187,50 € HT ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **ÉTABLIT** le plan de financement suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes HT
Dépressage parcelle 7.U	3.187,50 €	Subvention Région	30 %	956,25 €

PREFECTURE DU CANTAL  
Date de réception de l'AR: 25/05/2023  
015-211501887-20230414-DE\_2023\_26\_1-DE

TOTAL HT	3.187,50 €	Total subvention	956,25 €
TVA (10%)	318,75 €	TVA (10%)	95,63 €
		Autofinancement commune	2.454,37 €
TOTAL TTC	3.506,25 €	TOTAL TTC	3.506,25 €

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,  
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,  
Jean-Jacques MONLOUBOU

